



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
2 avril 2007
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2007

11-22 juin 2007, New York

Point 15 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Projet de descriptif de pays pour Sri Lanka

Assistance proposée : 18 millions de dollars, dont 9 millions à prélever sur le budget ordinaire et 9 millions à financer à l'aide de modalités de cofinancement et/ou d'autres ressources, y compris des ressources ordinaires

Durée du programme : Cinq ans (2008-2012)

Cycle de l'assistance : Septième

Catégorie selon la décision 2005/13 : C

Assistance proposée par domaines prioritaires du programme

(En millions de dollars)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Santé en matière de procréation	5,75	4,25	10,00
Égalité des sexes	2,00	4,75	6,75
Population et développement	0,50	–	0,50
Coordination du programme et assistance	0,75	–	0,75
Total	9,00	9,00	18,00

I. Analyse de la situation

1. Avec un revenu national brut par habitant de 1 160 dollars, Sri Lanka se situe dans la tranche inférieure des pays à revenu intermédiaire. L'île compte 19 millions d'habitants et entre dans la dernière phase de sa transition démographique. Le taux



de fécondité synthétique est de 1,9 enfant par femme et l'espérance de vie à la naissance de 73 ans. La population devrait se stabiliser autour de 24 millions d'habitants en 2030. Compte tenu de cette évolution, la population sri-lankaise vieillit rapidement.

2. Depuis 1983, Sri Lanka est en proie à un conflit ethnique qui a causé près de 60 000 morts et fait près d'un million de déplacés. C'est l'ensemble du pays qui est touché, mais ce sont les provinces du nord et de l'est qui subissent directement les effets du conflit.

3. En décembre 2004, un tsunami a déferlé sur les deux tiers de la ceinture côtière, faisant 40 000 victimes et déplaçant près d'un million de personnes. Il a détruit une grande partie de l'infrastructure, disloqué presque entièrement le tissu social des villages côtiers et causé la perte d'un nombre anormalement élevé de femmes. Deux ans après la catastrophe, d'importants efforts de reconstruction sont en cours. Toutefois, les progrès demeurent nuancés du fait que la reprise du conflit armé a ralenti le rythme du relèvement.

4. Sri Lanka affiche des résultats remarquables pour ce qui est de la réduction de la mortalité maternelle et infantile. Le taux de mortalité maternelle est de 43 décès pour 100 000 naissances vivantes et le taux de mortalité infantile de 14 décès pour 1 000 naissances vivantes. L'ensemble de la population a accès à des services de santé et la majorité des naissances ont lieu dans des établissements sanitaires. Mais la qualité des services continue de poser de graves problèmes et 12 à 18 % des besoins en matière de planification familiale ne sont pas satisfaits. Un tiers des grossesses se termine par un avortement, qui est l'une des premières causes de mortalité maternelle. La plupart des femmes qui souhaitent se faire avorter sont mariées et ont plus de 35 ans, ce qui dénote des différences en ce qui concerne la qualité et la disponibilité des services de planification familiale. Dans plusieurs régions du pays, l'accès aux services de santé procréative demeure limité. Il en est de même pour la plupart des districts dans les provinces du nord et de l'est.

5. Bien que le taux de prévalence du VIH/sida soit faible, plusieurs facteurs de risque pourraient aggraver l'épidémie, notamment les quelque 200 000 nouveaux cas d'infections sexuellement transmises enregistrés chaque année. Les jeunes ont un accès limité aux services de santé procréative, malgré l'écart croissant entre l'âge de la puberté et celui du mariage (26 ans actuellement), qui s'est traduit par une augmentation des rapports sexuels avant le mariage.

6. Sri Lanka figure en bonne place sur l'indicateur sexospécifique du développement établi par le PNUD. Les femmes ont atteint la parité dans le domaine de l'éducation. Mais elles sont deux fois moins nombreuses que les hommes sur le marché du travail et leur participation à la vie politique demeure faible, soit seulement 4 % au Parlement et 2 % dans les assemblées locales. Le nombre élevé d'actes de violence à l'égard des femmes est un autre sujet de préoccupation. D'après certaines estimations, 60 % des femmes ont été victimes de la violence sous une forme ou une autre.

II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

7. Le sixième programme de pays pour la période allant de 2002 à 2007 visait à améliorer l'accès des groupes de population vulnérables et mal desservis aux

services de santé procréative et à promouvoir la mise en place d'un cadre politique à cette fin. Il a contribué à : a) aider le secteur de la santé à appliquer les normes internationales pour ce qui est de la prestation des services de médecine procréative; b) renforcer les moyens des pouvoirs publics et des organisations de la société civile de fournir une éducation sanitaire pour susciter une modification des comportements; et c) institutionnaliser dans les écoles l'éducation sur la santé procréative.

8. Les enseignements suivants ont pu être dégagés : a) l'aide fournie à une vaste gamme de partenaires a eu pour effet de fragmenter le programme et fait qu'il s'est avéré difficile de consolider les résultats; b) en raison de la réduction progressive de l'aide fournie au titre de la composante Population et développement durant les deux précédents cycles de programme, on a été moins en mesure de tenir compte de ces questions dans les activités de planification du développement; et c) il est toujours difficile de prendre en compte les besoins particuliers des femmes dans les programmes.

9. Lors du présent cycle de programme, le FNUAP a mobilisé 10 millions de dollars en vue de fournir une aide à la suite de la catastrophe causée par le tsunami. Il a ainsi contribué à : a) remettre en état 16 centres de santé; b) financer la prestation de services de soutien psychosocial culturellement adaptés afin d'aider la population à surmonter les effets de la catastrophe; et c) mettre en place des mécanismes, notamment des centres pour les femmes, afin de combattre la violence sexiste.

III. Programme proposé

10. Le programme proposé se fonde sur les conclusions du bilan commun de pays établi en 2006 et concorde avec les objectifs du Millénaire pour le développement, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Il a été élaboré en tenant compte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et s'inscrit dans le cadre de la politique nationale en matière de population et de santé procréative (1998), de la Charte nationale des femmes (1993) et du cadre national de développement (2006-2016).

11. Le programme du FNUAP tient compte de la nécessité d'améliorer la qualité et d'étendre la portée des services de santé procréative en vue d'atteindre l'objectif principal, à savoir réduire la pauvreté. Il vise à lutter contre les disparités régionales et sera axé sur des interventions ciblant les régions les moins bien desservies du pays. Une aide sera fournie en vue d'améliorer la médecine de la procréation dans les districts touchés par le conflit, l'objectif étant de promouvoir la justice et de contribuer à créer des conditions propices à une paix durable. Une aide plus importante sera en outre fournie pour promouvoir les droits des femmes, l'accent étant mis sur la lutte contre la violence dont elles sont victimes, le renforcement des mécanismes de surveillance pour la protection des droits des femmes et des filles et les mesures visant à favoriser leur participation aux efforts de consolidation de la paix.

Composante santé procréative

12. Le résultat escompté au titre de la composante santé procréative est le suivant : accès et recours améliorés et équitables à des informations et des services de santé procréative de qualité pour les femmes, les hommes et les jeunes, notamment ceux vivant dans les régions touchées par le conflit et dans les plantations. Quatre produits étroitement imbriqués sont visés.

13. *Produit 1 : Le système national de santé est doté des moyens voulus pour améliorer la qualité des services de médecine procréative et accroître la demande de ces services.* Pour réaliser ce produit, les interventions et l'assistance technique viseront à : a) renforcer les systèmes d'assurance qualité afin d'étendre la portée des services de santé procréative; b) mettre en œuvre un plan national durable de sécurité de l'approvisionnement en produits de santé procréative; c) doter le secteur de la santé des moyens voulus pour lutter contre la violence à l'égard des femmes; d) améliorer l'aptitude des spécialistes de la santé à promouvoir de réels changements de comportement; e) aider à intégrer les soins de médecine procréative et les considérations d'égalité entre les sexes dans la préparation aux catastrophes et les interventions d'urgence; et f) améliorer les mécanismes de planification, de suivi et d'évaluation du programme relatif à la santé procréative.

14. *Produit 2 : Mise en place de services de médecine procréative dans les districts touchés par le conflit et mal desservis et amélioration de l'accès à ces services.* Pour réaliser ce produit, une stratégie sur deux fronts sera appliquée en vue : a) de répondre aux besoins humanitaires des populations touchées par le conflit; et b) d'améliorer progressivement les capacités des dispensaires locaux d'offrir des services de santé procréative.

15. Dans le cadre du premier volet de la stratégie, le FNUAP aidera à : a) constituer un stock de produits de médecine procréative; b) mettre en place des services de santé mobiles dans les régions éloignées; et c) déployer des travailleurs sanitaires qualifiés bénévoles. Dans le cadre du deuxième volet, il aidera à : a) renforcer les mécanismes institutionnels au niveau local de manière à ce qu'ils puissent offrir un ensemble minimal de services de santé procréative; b) adapter et traduire les normes et protocoles et faciliter leur utilisation grâce à une formation en cours d'emploi; et c) mettre l'accent sur les comportements favorisant une bonne santé. Le profil démographique des régions du nord et de l'est faisant apparaître un fort pourcentage de veuves, de jeunes combattantes et de ménages dirigés par une femme, le programme visera à dispenser des services adaptés à leurs besoins particuliers. Des services seront en outre fournis aux personnes déplacées et aux groupes de population vivant dans les plantations.

16. *Produit 3 : Renforcement de l'action visant à prévenir les maladies sexuellement transmissibles et le VIH/sida chez les femmes et les jeunes.* Ce produit contribuera à la mise en œuvre du plan national de lutte contre le VIH/sida dans les régions où le Fonds a fait la preuve de son utilité. Il aidera à : a) élaborer et appliquer la stratégie nationale de communication visant à promouvoir une modification des comportements; b) mettre en œuvre des programmes encourageant l'usage du préservatif masculin; et c) étendre les services de prévention à certains groupes de la population, notamment les femmes en situation de vulnérabilité, les membres des forces armées et les jeunes ayant abandonné leurs études.

17. *Produit 4 : Portée et utilisation accrues des services de médecine procréative d'accès facile pour les jeunes.* Le FNUAP aidera à : a) concevoir des moyens novateurs en vue de mettre à la disposition des jeunes des informations et des services d'orientation tenant compte du principe de l'égalité entre les sexes; b) créer des conditions propices à la réalisation des politiques et des programmes; c) mettre en place des services d'accès facile pour les jeunes dans le secteur de la santé; d) encourager les jeunes à participer à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des politiques et des programmes; et e) doter le Ministère de la santé de moyens accrus pour planifier, gérer et coordonner des services de santé d'accès facile pour les jeunes.

Composant égalité des sexes

18. Les résultats escomptés au titre de la composante égalité des sexes seront les suivants : renforcer les mécanismes institutionnels et donner plus de moyens d'action à la population d'assurer la défense des droits des femmes. Ils contribueront à la réalisation des résultats prévus en ce qui concerne l'égalité des sexes et la gouvernance.

19. *Produit 1 : Les pouvoirs publics, les organisations non gouvernementales et les organisations locales sont dotés des moyens voulus pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes.* Le FNUAP contribuera à : a) financer des activités de plaidoyer en faveur du plan de lutte contre la violence dans la famille et faciliter sa mise en œuvre; b) améliorer l'aptitude des organisations non gouvernementales à gérer et développer les centres de femmes; c) améliorer les mécanismes d'orientation afin de faciliter l'accès aux services d'appui; d) renforcer les initiatives locales destinées à prévenir la violence à l'égard des femmes; e) consolider les partenariats établis avec des hommes et des garçons; et f) faciliter la mise en place de mécanismes multisectoriels tels que le Forum sur la violence à l'égard des femmes, afin de lutter efficacement contre cette forme de violence. Le Fonds continuera de diriger l'action menée par les partenaires du développement dans ce domaine.

20. *Produit 2 : Renforcement des capacités nationales et des mécanismes institutionnels afin de rendre les pouvoirs publics davantage comptables de la réalisation et de la protection des droits des femmes et des filles.* Le programme visera à : a) doter le Ministère du développement de l'enfant et de l'autonomisation des femmes des moyens voulus pour promouvoir la réalisation des objectifs fixés en matière d'égalité entre les sexes grâce à des interventions fondées sur des données factuelles; b) aider les institutions et les mécanismes concernés à surveiller, suivre et protéger les droits des femmes et des filles; c) habiliter les personnes et les collectivités à défendre les droits des femmes et des filles; et d) faciliter la participation des femmes au processus de consolidation de la paix.

Composante population et développement

21. Les résultats escomptés au titre de la composante population et développement sont les suivants : utilisation accrue des données démographiques et renforcement de la capacité de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des stratégies nationales de réduction de la pauvreté et dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, dans l'optique de l'égalité entre les sexes et de la justice sociale.

22. *Produit 1 : Établissement et utilisation accrue de données démographiques ventilées par sexe et par âge.* Le produit permettra : a) d'effectuer le recensement de 2011; b) de réaliser une enquête nationale sur la violence à l'égard des femmes; c) de mettre en place les capacités voulues pour améliorer les connaissances et les compétences en vue d'encourager l'utilisation des données et tendances démographiques aux fins de la planification du développement; d) renforcer les capacités institutionnelles d'analyse, de planification et de budgétisation tenant compte du principe d'égalité entre les sexes; et e) renforcer les institutions chargées de suivre les progrès accomplis en ce qui concerne la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté et des objectifs du Millénaire pour le développement, dans l'optique de l'égalité entre les sexes et de la justice sociale.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

23. Le Gouvernement coopérera avec le FNUAP à l'exécution du programme dans le contexte du PNUAD, grâce à des activités de programmation communes et parallèles et en concentrant l'aide sur les mêmes districts. Le Fonds collaborera avec les ministères compétents et les ONG à l'exécution des produits visés. Il utilisera principalement la modalité d'exécution par les moyens nationaux. Le programme comportera une méthode de gestion fondée sur les résultats pour la planification, le suivi et l'évaluation.

24. Le Gouvernement créera un comité directeur national de haut niveau qui sera chargé d'orienter l'exécution du programme et d'établir un système de responsabilisation à tous les niveaux. Le FNUAP et le Gouvernement réaliseront une analyse en 2006 afin de recueillir des données sur les indicateurs des résultats, des produits et des activités. Les principales parties prenantes participeront à l'examen annuel du programme de pays et du PNUAD. Des visites de contrôle seront régulièrement effectuées dans tous les lieux d'exécution des projets.

25. Le bureau du FNUAP à Sri Lanka se compose d'un représentant, d'un représentant assistant et de quatre membres du personnel d'appui. Le Fonds affectera des ressources en vue d'étoffer son personnel de manière à ce qu'il puisse conforter le rôle de chef de file qu'il joue dans les domaines où il a fait preuve de son utilité et orienter l'exécution des produits. L'équipe d'appui technique aux pays, qui se trouve à Katmandou (Népal), fournira une assistance technique.

Cadre de résultat et d'allocation des ressources pour Sri Lanka

Cadre national de développement/priorité nationale : objectifs *Mahinda Chintana* (Vers une nouvelle Sri Lanka) et objectifs du Millénaire pour le développement

Résultat 1 visé par le PNUAD (réduction de la pauvreté) : la croissance économique et les services sociaux bénéficient aux pauvres et sont équitables, ouverts à tous et viables en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des cibles fixées au niveau national qui vont au-delà de ces objectifs, l'accent étant mis sur les zones rurales.

Résultat 3 visé par le PNUAD (paix) : d'ici à 2010, la population sri lankaise vivra dans un climat propice à une paix durable fondée sur la justice sociale et la réconciliation.

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme de pays, indicateurs de résultats, niveaux de référence et cibles</i>	<i>Produits du programme de pays, indicateurs, données de référence et cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme</i>
Santé procréative	<p>Résultat : Accès et recours améliorés et équitables à une information et des services de qualité en matière de santé procréative pour les femmes, les hommes et les jeunes, en particulier ceux vivant dans des régions touchées par le conflit et dans les plantations</p> <p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux d'utilisation des méthodes modernes de contraception • Besoins non satisfaits en matière de planification familiale • Augmentation de la part du budget national consacrée à l'achat de contraceptifs • La lutte contre la violence à l'égard des femmes est reconnue comme une priorité de santé publique dans le cadre de la politique en matière de santé. • Taux d'utilisation des préservatifs • Proportion de jeunes âgés de 10 à 24 ans ayant recours aux services de santé procréative 	<p>Produit 1 : Le système national de santé est mieux à même d'améliorer la qualité des services de santé procréative et d'accroître la demande de ces services.</p> <p>Indicateurs de produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La proportion des centres de prestation de services correspond aux normes de qualité fixées au niveau national. • La stratégie de communication sur la santé a été approuvée et les capacités de base ont été renforcées. • Proportion de spécialistes de la santé compétents pour examiner et traiter les cas de violence à l'égard des femmes • Le plan national de préparation aux catastrophes tient compte des questions liées à la santé procréative et aux besoins particuliers des femmes. <p>Produit 2 : Mise en place de services de santé procréative de qualité dans les districts touchés par le conflit ou mal desservis, et accès accru à ces services</p> <p>Indicateurs de produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de camps de personnes déplacées disposant d'au moins trois services de santé procréative prioritaires • Nombre de spécialistes de la santé bénévoles ayant reçu une formation et affectés à des services 	<p>Ministère de la santé; Organisation mondiale de la santé (OMS)</p> <p>Ministère de la santé; Comité international de la Croix-Rouge; Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF); OMS; ONG</p>	10 millions de dollars (dont 5 750 000 à prélever sur les ressources ordinaires et 4 250 000 à financer à l'aide des autres ressources)

Composante	Résultats du programme de pays, indicateurs de résultats, niveaux de référence et cibles	Produits du programme de pays, indicateurs, données de référence et cibles	Partenaires	Montant indicatif des ressources par composante du programme
		<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du pourcentage d'utilisateurs des méthodes modernes de contraception • Établissement de données précises et fiables sur la santé procréative dans les districts du nord et de l'est <p><i>Produit 3 :</i> Renforcement de l'action visant à prévenir les maladies sexuellement transmissibles et le VIH/sida chez les femmes et les jeunes</p> <p><i>Indicateurs de produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Approbation de la stratégie nationale de communication destinée à encourager les changements de comportement et renforcement des capacités de base • Élaboration et mise en œuvre de la stratégie visant à encourager l'utilisation de préservatifs • Pourcentage des jeunes âgés de 15 à 24 ans ayant des connaissances détaillées et précises sur les maladies sexuellement transmissibles et le VIH/sida <p><i>Produit 4 :</i> Portée et utilisation accrues des centres de santé procréative d'accès facile pour les jeunes</p> <p><i>Indicateurs de produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de centres de prestation de services offrant des services d'accès facile pour les jeunes d'après les normes nationales • Pourcentage des jeunes âgés de 15 à 24 ans ayant des connaissances détaillées et précises sur la santé procréative • Mise en place de mécanismes institutionnels visant à faciliter la participation des jeunes à l'élaboration des politiques et des programmes 	<p>Ministère de la santé; Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida; ONG</p> <p>Ministère de la santé; Ministère de la jeunesse; OMS; UNICEF; Banque mondiale; ONG</p>	

Résultat 2 visé par le PNUAD (gouvernance) : les mécanismes et pratiques en matière de gouvernance permettent d'appliquer les principes énoncés dans la Déclaration du Millénaire et de promouvoir et de protéger les droits humains de toutes les personnes.

Résultat 4 visé par le PNUAD (égalité des sexes) : les femmes disposent de nouveaux moyens d'action pour participer sur un pied d'égalité à la vie politique, économique et sociale et bénéficier des mêmes avantages que les hommes.

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme de pays, indicateurs de résultats, niveaux de référence et cibles</i>	<i>Produits du programme de pays, indicateurs, données de référence et cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme</i>
Égalité des sexes	<p><i>Résultat :</i> Renforcer les mécanismes institutionnels et doter les collectivités des moyens d'action voulus pour qu'elles puissent protéger les droits des femmes.</p> <p><i>Indicateurs de résultats :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Ressources mobilisées en vue de mettre en œuvre le plan national de lutte contre la violence à l'égard des femmes dans les foyers • Augmentation du pourcentage des cas signalés de violence à l'égard des femmes • Augmentation de la part du budget national consacrée à la mise en œuvre du programme d'action national en faveur des femmes • Nombre de femmes participant au processus de paix au niveau national 	<p><i>Produit :</i> Renforcement des capacités des pouvoirs publics, des organisations non gouvernementales et des organisations locales de prévenir et de combattre la violence à l'égard des femmes</p> <p><i>Indicateurs de produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'initiatives lancées au titre du programme national de lutte contre la violence dans la famille • Nombre de femmes et de filles ayant accès à des services d'aide par le biais des centres de femmes • Nombre de campagnes de sensibilisation organisées à l'intention des hommes et des garçons et par eux • Mécanismes nationaux et infranationaux mis en place pour suivre et réduire la violence à l'égard des femmes <p><i>Produit 2 :</i> Renforcement des capacités nationales et des mécanismes institutionnels de manière à rendre les pouvoirs publics davantage comptables de la réalisation et la protection des droits des femmes et des filles</p> <p><i>Indicateurs de produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'initiatives lancées en vue de faciliter la mise en œuvre du programme national d'action en faveur des femmes • Mise en place de mécanismes nationaux et infranationaux chargés de suivre l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes • Nombre d'ONG et d'organisations locales qui s'emploient à promouvoir l'objectif d'égalité entre les sexes 	<p>Ministère du développement de l'enfant et de l'autonomisation des femmes; Ministère de la santé; Comité national des femmes; Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR); UNICEF; OMS; ONG</p> <p>Ministère du développement de l'enfant et de l'autonomisation des femmes; Comité national des droits de l'homme; Fonds des Nations Unies pour la femme (UNIFEM); HCR; UNICEF; ONG</p>	<p>6 750 000 dollars (dont 2 millions sont à prélever sur les ressources ordinaires et 4 750 000 à financer à l'aide des autres ressources)</p>

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme de pays, indicateurs de résultats, niveaux de référence et cibles</i>	<i>Produits du programme de pays, indicateurs, données de référence et cibles</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme</i>
Résultat 1 visé par le PNUAD : la croissance économique et les services sociaux bénéficient aux pauvres et sont équitables, ouverts à tous et viables en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des cibles fixées au niveau national qui vont au-delà de ces objectifs, l'accent étant mis sur les régions rurales.				
Population et développement	<p><i>Résultat</i> :</p> <p>Utilisation accrue des données démographiques et aptitude accrue à suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, dans l'optique de l'égalité entre les sexes et de la justice sociale</p> <p><i>Indicateur de résultat</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les plans sectoriels et de développement national prennent en compte les aspects liés à la population et à la parité entre les sexes 	<p><i>Résultat 1</i> :</p> <p>Établissement et utilisation accrus de données démographiques ventilées par sexe et par âge</p> <p><i>Indicateurs de résultat</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de stratégies et de plans nationaux et sectoriels se fondant sur des données et des analyses ventilées par sexe et par âge Nombre de plans nationaux et infranationaux se fondant sur des indicateurs tenant compte de l'égalité entre les sexes pour les activités de suivi et d'évaluation Mise en place d'une base de données nationale sur la violence à l'égard des femmes Nombre d'activités de plaidoyer se fondant sur des analyses de données ventilées par sexe 	Ministère des finances et de la planification; PNUD; UNIFEM	500 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires